

Communiqué de Presse

Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art

Inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité



*Bruno Laville, maître horloger, dans son atelier à Besançon
© Eric Chatelain, ville de Besançon, 2017.*

Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, se félicite de l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO) « **des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art** » par le **Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**, réuni en sa 15^e session, exceptionnellement en ligne, ce **16/17** décembre 2020.

Cette candidature transnationale, portée par la Suisse, est le fruit d'une collaboration avec la France. La Ministre remercie ainsi la Suisse d'avoir fortement contribué à l'inscription de ce dossier.

Les Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art comprennent l'artisanat horloger situé le long de l'Arc jurassien franco-suisse, de Genève à Schaffhouse, de Bienne à Besançon, mais aussi la fabrication d'automates et de boîtes à musique, caractéristique de la région de Sainte-Croix. A la croisée des sciences, des arts et de la technique, ces savoir-faire conjuguent des compétences individuelles et collectives, théoriques et pratiques, dans le domaine de la mécanique et de la micromécanique. Dans cet espace franco-suisse, une grande diversité d'artisans, d'entreprises, d'écoles, de musées et d'associations valorisent et transmettent ces techniques manuelles à la fois traditionnelles et tournées vers l'innovation. Si les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art ont en premier lieu une fonction économique, ils

ont aussi façonné la réalité sociale quotidienne des régions concernées ainsi que son architecture et son urbanisme. L'Arc jurassien est un espace dans lequel l'artisanat demeure particulièrement vivant, grâce à la présence d'artisans hautement qualifiés, grâce à des entreprises qui contribuent à la valorisation des savoir-faire et également grâce à une offre de formation complète.

Soumise en mars 2019, la candidature portée par la Suisse en collaboration avec la France a été préparée par l'Office fédéral de la culture (OFC) avec un groupe de pilotage binational regroupant des artisans, des formateurs, des représentants de musées et de collectivités territoriales françaises (Grand Besançon Métropole et Pays horloger). Des mesures de sauvegarde y ont été proposées, portant sur la documentation, la formation et la transmission ainsi que la sensibilisation et la valorisation de la tradition. Pour mettre en œuvre ces mesures de manière transfrontalière, un projet Interreg « Arc horloger » a été développé dès le dépôt de la candidature par les partenaires. Ce cadre permettra de mettre en valeur cette inscription et de formaliser une instance commune de coordination.

Première manifestation concrète de la dynamique patrimoniale mise en œuvre dans le cadre de la candidature, une exposition photographique conjointe du Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et du musée du Temps de Besançon aborde les contours et les enjeux de cette inscription. Les dates de tenue de l'exposition ont été modifiées en raison de la fermeture des institutions en lien avec la crise du Covid, consulter les sites internet pour plus d'informations.

La Ministre remercie la communauté porteuse, composée d'artisans, d'associations professionnelles, d'entreprises, d'institutions de formation et recherche, des institutions muséales et patrimoniales publiques et privées.

Le Comité intergouvernemental a félicité la France et la Suisse pour ce dossier qu'il considère exemplaire pour sa mise en évidence de l'importance du patrimoine culturel immatériel dans un espace transfrontalier.